

**COMPTE – RENDU**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**MAIRIE DE MONTREUIL – SUR – THERAIN**

\*\*\*\*\*

Le CONSEIL MUNICIPAL de MONTREUIL sur THERAIN s'est réuni

**Le 27 mars 2023 à 19h30**

Sous la présidence de M. Alain ARNOLD Maire,

**Etaient présents** : M. (Mmes) les conseillers municipaux :

**ARNOLD Alain – BULTEUX Dany – DELANNOY Marjorie – BUMBACA Sébastien – POLONIA Laurence – MONTAY Gérard – LEMONNIER Ludivine -**

**Étaient absents** : **FRANÇOIS David** a donné procuration à **ARNOLD Alain**

**CAPRARESE Elisabeth** a donné procuration à **POLONIA Laurence**

**DA CRUZ Alexandre**

**Secrétaire de séance** : **DELANNOY Marjorie**

I) **Approbation du compte rendu** : Le compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 23 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

II) **ORDRE DU JOUR** :

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents comptables, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**Approuve et vote** le Compte Administratif communal 2022 qui laisse apparaître un résultat de clôture de l'exercice de **228 244.23 €.**

**APPROBATION COMPTE DE GESTION 2022 DU RECEVEUR**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2022, les décisions modificatives qui s'y rattachent les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancé et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des comptes ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**AFFECTATION DE RESULTATS 2022**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence d'Alain ARNOLD, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par M. Dany BULTEUX, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi,

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		188 836.18€		7 886.45€		196 722.63€
Opérations de l'exercice	147 033.18€	195 693.13€	59 708.44€	50 050.48€	206 741.62€	245 743.61€
Totaux	147 033.18€	384 529.31€	59 708.44€	57 936.93€	206 741.62€	442 466.24€
<b>Résultat de clôture</b>		<b>237 496.13€</b>	<b>1 771.51€</b>			<b>235 724.62€</b>
Besoin de financement 001 ID BP 2023			<b>1 771.51€</b>			
Restes à réaliser			22 430.39€	14 950.00€		
Besoin de financement Restes à réaliser			<b>7 480.39€</b>			
Besoin total de financement			9 251.90€			
<b>1068 ID BP 2023</b>			<b>9 251.90€</b>			
<b>002 Excédent FR BP 2023</b>		<b>228 244.23€</b>				

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## VOTE DES TAXES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de **ne pas augmenter les taux et vote à l'unanimité**, le taux des taxes.

	<u>COMMUNE 2022</u>	<u>COMMUNE 2023</u>	<u>Moyennes du DEPARTEMENT</u>
<b>2023</b>			
Foncier bâti :	42.34 %	42.34 %	49.46 %
Foncier non bâti :	49.60 %	49.60 %	54.95 %
Taxe d'habitation :	10.20 %	10.20 %	22.98 %

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **approuve et vote à l'unanimité**, le **BUDGET PRIMITIF 2023**  
Qui s'équilibre à :

**372 844.23€** pour la section de **FONCTIONNEMENT**  
**83 201.90 €** pour la section d'**INVESTISSEMENT**

## REFECTION DU CHEMIN DES ETANGS ET DE LA RIVIERE AVEC LOCATION D'UN CHARGEUR

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de procéder la réfection du chemin autour des étangs communaux et de la rivière en commandant environ 50 tonnes de gravats béton (montant 21.05€ la tonne) et en louant un chargeur buggy KRAMER à la société DELAMARE pour un montant de 130€ HT par jour et 140€ HT de transfert (aller/retour).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Accepte de commander 50 tonnes de gravats béton
- Accepte le devis de la société TVPI
- Accepte la location d'un chargeur
- Accepte le devis de la société DELAMARE
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

## MG NATURE – BROYAGE DES SOUCHES AUX ETANGS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de procéder au broyage des souches au ras du sol autour des étangs communaux.

Après lecture de plusieurs propositions, le devis de l'entreprise MG Nature a été retenu pour un montant de 3 750€ TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Accepte d'effectuer les travaux de broyage de souches aux étangs
- Accepte le devis de l'entreprise MG Nature pour un montant de 3750€ TTC
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

## TAILLE ET NETTOYAGE DES ARBRES PLACE DE L'ELISE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de procéder à l'élagage des arbres sur la Place de l'Eglise.

Après lecture de plusieurs propositions, le devis de l'entreprise DALIN PAYSAGE a été retenu pour un montant de 600€ TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Accepte d'effectuer les travaux d'élagage des arbres – Place de l'Eglise
- Accepte le devis de l'entreprise DALIN Paysage pour un montant de 600€ TTC
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

## VIDEOPROTECTION : REALISATION ET SUIVI DU DOSSIER DE CONSULTATION ET D'AUTORISATION PREFECTORALE

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire une demande d'autorisation auprès de la Préfecture pour les nouvelles caméras.

Etant donné que tous les 5 ans, il faut faire un nouveau dossier de consultation et que les caméras actuelles sont en place depuis 2019.

Monsieur le Maire propose de réaliser un nouveau dossier de consultation et une demande d'autorisation préfectorale englobant les anciennes et les nouvelles caméras afin d'avoir une réalisation complète de la vidéoprotection pour les 5 prochaines années.

Le bureau d'études ATEKA est en charge de réaliser le dossier de consultation, le suivi administratif et la demande d'autorisation auprès de la Préfecture de l'Oise.

Le devis s'élève à 1200€ HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Accepte de prendre un bureau d'études pour le dossier de consultation, le suivi et la demande d'autorisation préfectorale
- Accepte le devis de ATEKA pour un montant de 1200€ HT
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

### **PRESTATION NOEL : DEVIS « ATTELAGE D'AUTREFOIS »**

Le Conseil Municipal décide d'accepter à l'unanimité le devis « Attelage d'Autrefois » pour l'animation de Noël qui aura lieu le Samedi 16 décembre 2023, pour un montant 600€ TTC.

### **SUBVENTION COMMUNALE POUR ENVOL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour la subvention communale d'un montant de 50 euros pour l'association ENVOL.

### **SUBVENTION COMMUNALE POUR UNAPEI60**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour la subvention communale d'un montant de 30 euros pour l'association UNAPEI60.

## **DELIBERATIONS DU C.C.A.S - Du 27 mars 2023 à 21h30**

**Etaient présents** : M. (Mmes) les conseillers municipaux : **ARNOLD Alain - BUMBACA Sébastien - POLONIA Laurence - LEMONNIER Ludivine - MONTAY Gérard**

**Étaient absents** : /

**Secrétaire de séance** : Ludivine **LEMONNIER**

### **C.C.A.S. Approbation du Compte Administratif 2022.**

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents comptables,

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote,

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS, **à l'unanimité,**

**Approuve et vote** le Compte Administratif du CCAS 2022 qui laisse apparaître un résultat de clôture de l'exercice de **1 521.35 €.**

### **C.C.A.S. Approbation du Compte de Gestion 2022**

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS, **à l'unanimité,**

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2022, les décisions modificatives qui s'y rattachent les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancé et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des comptes ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## C.C.A.S. AFFECTATION DE RESULTATS 2022

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence d'Alain ARNOLD, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Laurence POLONIA, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>LIBELLE</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>ENSEMBLE</b>	
	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>Résultats reportés</i>		1 521.35€				1 521.35€
<i>Opérations de l'exercice</i>						
<i>Totaux</i>						
<b>Résultat de clôture</b>		<b>1 521.35€</b>				<b>1 521.35€</b>
<b>002 Excédent FR BP 2023</b>		<b>1 521.35€</b>				<b>1 521.35€</b>

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.  
4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### C.C.A.S. Vote du Budget Primitif 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS, **à l'unanimité**, approuve et vote le **BUDGET PRIMITIF 2023**, avec un excédent de recettes de 1 521.35€ pour la section de FONCTIONNEMENT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

Le Maire  
Alain **ARNOLD**

### ETAT CIVIL

Décès de M. VAN COILLIE Joseph, le 25 février 2023  
Nous présentons nos sincères condoléances à la famille.

### INFOS PRATIQUES

Les horaires des travaux de bricolage et de jardinage à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses, scies, tronçonneuses etc....  
sont les suivants :

Du lundi au vendredi de **08h30 à 19h30** ;  
le samedi de **09h00 à 12h00** et de **14h00 à 19h00**

et **tolérés** (par arrêté municipal) **le dimanche et jours fériés de 9h30 à 12h00**

**Interdit l'après-midi le dimanche et jours fériés**

### Petit rappel :

L'adresse du site internet de la Mairie est la suivante : <https://www.montreuil-therain.fr>

### INFORMATION

La population est invitée à participer à la cérémonie organisée par la Municipalité à l'occasion du 8 Mai.  
Rendez-vous dans la cour de la Mairie à 9 h 50  
Le **Lundi 8 Mai 2023**  
pour le dépôt d'une Gerbe aux monuments aux morts.  
Cérémonie suivie d'un vin d'honneur à la Mairie